

# Chapitre 2 - Le nouvel ordre mondial

Manuel p.106-129

## I. Le monde de l'après-guerre froide

### A. La naissance d'une nouvelle Europe

*L'Europe revient au centre des relations internationales. Plusieurs facteurs y concourent :*

- La « construction européenne ».
- La chute du communisme en Europe de l'Est a aussi des effets déstabilisateurs : sur les plans économique, politique et idéologique, la carte de l'Europe est profondément remaniée, et les nationalismes ramènent la guerre au cœur du continent...

#### 1. Le réveil des nationalismes et la remise en cause des frontières

La chute des régimes d'Europe de l'Est s'accompagne d'une résurgence des nationalismes et des problèmes de frontières. Du temps de la guerre froide, la seule « vraie » frontière, c'était le « rideau de fer ». Avec la disparition des régimes communistes, les litiges nationaux resurgissent. Par exemple : en Roumanie, la minorité hongroise de Transylvanie revendique son autonomie, la minorité roumaine s'agite en Moldavie... Mais la situation la plus explosive est celle de la Yougoslavie.

En Yougoslavie, la déliquescence du régime après la mort de Tito (1980) s'est accompagnée d'une résurgence des nationalismes maîtrisés depuis 1945 dans le cadre d'un État fédéral comprenant six Républiques (Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Monténégro, Macédoine) et deux provinces autonomes (Vojvodine, Kosovo). Depuis la mort de l'empereur romain Théodose (365), la ligne de fracture entre Rome et Byzance, catholiques et orthodoxes, Croates et Serbes, coupe ce territoire en deux. Par la suite, la conquête turque juxtapose une frontière supplémentaire entre Empire ottoman et Empire autrichien. Sur les ruines des empires, après la 1<sup>GM</sup>, les vainqueurs inventent un royaume des Serbes, Croates et Slovènes, comportant trois groupes linguistiques (slovène, serbo-croate, macédonien) et religieux (catholique, orthodoxe, musulman). La 2<sup>GM</sup> laisse des traces dans la mémoire collective (Cf. massacre des Serbes par les Oustachis, nationalistes croates) -Dossier p.116-117

L'éclatement de la Yougoslavie provient de la conjonction entre la crise du système communiste et celle de l'État multinational. En mai 1991, à l'occasion de l'élection à la présidence collégiale de la Fédération, des affrontements interethniques ont lieu. Slovénie et Croatie proclament leur indépendance (juin 1991).

La balkanisation, fruit des nationalismes, ronge l'espace européen.

#### 2. De la CEE à l'UE : le Traité de Maastricht (1991-1993)

Manuel p.118-119- En 1990, le Conseil européen de Dublin souligne l'urgence d'accélérer la construction politique de l'Europe, dont l'absence dans le conflit du Golfe et

l'impuissance dans la crise yougoslave confirment la nécessité d'une diplomatie commune.

Les progrès des négociations permettent au Conseil européen de Maastricht (9-10 décembre 1991) d'aboutir à un accord économique, monétaire et politique. Le principe d'une monnaie commune et d'une politique étrangère commune est posé. Le traité d'Union européenne est signé le 7 février 1992.

La ratification du traité de Maastricht a donné lieu, dans les différents pays concernés, à d'âpres débats et à des scrutins incertains. Ainsi les Danois ont rejeté en juin 1992 le traité d'Union européenne (finalement adopté en mai 1993 lors d'un second référendum). En France, le « oui » a été arraché d'une courte tête (51,05%) à l'issue d'un débat opposant les défenseurs « de la souveraineté et de l'identité de la France » et les adversaires de « l'Europe des technocrates et des marchands » (extrême gauche, PCF, gaullistes « historiques », une partie des socialistes, Front national) aux leaders des partis de gouvernement (PS, RPR, UDF), pour qui l'Union européenne représentait la meilleure protection possible contre la guerre et les effets de la compétition économique internationale.

Le traité de Maastricht est devenu effectif en juillet 1993.

#### 3. De l'Europe des 12 à celle des 27

L'Union européenne a accueilli en son sein, le 1<sup>er</sup> janvier 1995, trois nouveaux États : l'Autriche, la Suède et la Finlande, les Norvégiens ayant, comme en 1972 et pour des raisons identiques (identitaires et économiques), rejeté le traité d'adhésion négocié et signé par le gouvernement norvégien.

L'élargissement de 1995 pose le problème de la « minorité de blocage » lors des votes à la majorité qualifiée. Jusqu'alors, les États membres disposaient au sein du Conseil des ministres –instance de décision de l'UE– d'un nombre de voix pondéré en fonction de leur population : 10 pour la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie, 8 pour l'Espagne, etc., 3 ou 4 pour les nouveaux membres, ce qui a modifié le nombre de voix constituant le « tiers bloquant ». Il a fallu concevoir un compromis alambiqué pour sortir de l'impasse.

Les mêmes questions se sont posées plus récemment à propos de l'adhésion en 2004 de dix nouveaux États : Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne,

République tchèque, Slovaquie et Slovénie (auxquels se sont ajoutées la Roumanie et la Bulgarie au 1<sup>er</sup> janvier 2007).

## 4. Quel avenir pour l'Europe ?

L'Europe pourrait se restructurer autour du pôle constitué par l'UE, mais selon quelles modalités ? Une fédération, impliquant des abandons de souveraineté et la création d'un exécutif européen autre que symbolique ? Une Confédération d'États souverains sur le mode gaullien de « l'Europe des patries » ? Une autre structure à définir ?

La création de l'euro a probablement été l'avancée la plus tangible du processus d'unification européenne. Mais il pose aux États membres de l'UE des problèmes considérables. Le respect des critères fixés par les traités de Maastricht (1992) et d'Amsterdam (1997) ont imposé en effet aux gouvernements concernés une extrême rigueur budgétaire qui, s'ajoutant à certains effets de la mondialisation, suscite d'importantes difficultés sociales.

## B. La fin du système Est-Ouest et le désordre planétaire

Le système Est-Ouest n'est plus. L'ordre bipolaire issu de la 2<sup>GM</sup> a fait place à un « remembrement de l'espace politique international ».

### 1. La Russie déchu

Absorbée par ses problèmes intérieurs après 1991, la Russie se replie sur elle-même. Pour certains, la Russie n'est plus qu'« une superpuissance réduite à la mendicité ». Elle dépend en effet l'aide du FMI et de la Banque mondiale, qui lui accordent des prêts (1996), un rééchelonnement de sa dette auprès des banques (1997), et une nouvelle aide (1998) malgré les soupçons de détournement de fonds.

Outre sa difficile conversion à l'économie de marché, la Russie a du mal à accomplir sa transition démocratique. Ainsi, pour interrompre le processus de décomposition territoriale, fin 1994, l'armée russe intervient en Tchétchénie et y mène une guerre dure.

### 2. Pax Americana ?

Avec une Russie déclinante, voit-on s'instaurer une *pax americana* ?

Il est vrai que la 1<sup>ère</sup> guerre du Golfe (1990-91) est une démonstration du rôle des États-Unis comme « gendarmes du monde » : ce conflit semble annoncer une ère nouvelle.

Derrière le contentieux qui oppose l'Irak au Koweït il y avait d'une part la volonté de Bagdad de régler un litige frontalier, de s'assurer le leadership du monde arabe et de d'accroître ses réserves pétrolières ; d'autre part la nécessité pour l'Occident de protéger son « grenier à pétrole ».

L'armée irakienne, aguerrie par le conflit avec l'Iran et suréquipée en matériel soviétique et français, annexe le Koweït en août 1990. La communauté internationale, Américains en tête, condamne l'agression, et d'impressionnantes forces sont massées en Arabie Saoudite.

La coalition rassemblée autour des Américains (400000 hommes) est composée d'Occidentaux (29000 Britanniques, 12000 Français), mais aussi de Saoudiens, d'Égyptiens, de Marocains, de Syriens. L'opération « Tempête du désert » se déroule en deux phases : bombardements aériens intensifs (janvier 1991) et offensive terrestre (février). Elle libère le

En matière de politique étrangère, l'Europe commence à affirmer une démarche commune, dont la division des États européens face à la seconde guerre voulue par les États-Unis contre l'Irak (2003) a souligné les carences. Tandis que la France et l'Allemagne refusaient de se joindre à la coalition réunie par les États-Unis, Le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne et d'autres États membres de l'UE envoyaient un contingent militaire en Irak.

Il en sera ainsi tant que l'UE n'aura pas réussi à se doter de véritables institutions communautaires. C'est dans cette perspective que les chefs d'État et de gouvernement des Quinze ont décidé d'élaborer un projet de constitution. Après de laborieuses négociations, le projet de TCE a été adopté à l'unanimité par le Conseil européen et signée solennellement à Rome le 2 octobre 2004. Mais au printemps 2005, ce projet a été stoppé par le rejet de la constitution en France et aux Pays-Bas. Depuis, l'Union européenne est entrée dans une crise profonde.

Koweït, mais ne renverse pas Saddam Hussein. Celui-ci parvient même à réprimer les révoltes internes chiites et kurdes. Le Conseil de sécurité contraint l'Irak à payer des dommages de guerre et à éliminer ses armes de destruction massive.

### 3. Un interventionnisme sélectif

La contrainte de sécurité conforte la République impériale dans son rôle de gendarme du monde. En fait, depuis la fin de la guerre froide, la politique étrangère des États-Unis obéit à des contraintes qui donnent aux interventions américaines un caractère sélectif.

La prolifération nucléaire doit être limitée, d'où la volonté américaine d'empêcher la constitution de puissances hégémoniques régionales mettant en péril les intérêts vitaux des États-Unis.

Mais ce rôle de gendarme a un coût important. D'où la notion de « partage du fardeau », déjà en vogue pendant la guerre froide ou en 1991 quand une participation financière a été exigée des Japonais et des Saoudiens pour la guerre du Golfe. D'où également, lorsque les intérêts des États-Unis ne sont pas directement menacés, la tendance à se défaire sur un allié plus directement concerné (la France par exemple en Afrique centrale et occidentale).

Des considérations de politique intérieure pèsent également sur les choix opérés : l'idée selon laquelle les Américains se font du rôle que leur pays est appelé à jouer dans la diffusion de leur « modèle » et dans la lutte contre le « mal », hier incarné par le communisme, aujourd'hui par le fondamentalisme islamique.

### 4. Désordre mondial et instabilité géopolitique

Quinze ans après le triomphe du « droit » dans la première guerre du Golfe, le terme d'« ordre mondial » paraît difficilement applicable à la situation actuelle.

Apparemment, la communauté internationale s'est engagée depuis 1987 dans un processus de désarmement, d'abord avec la conclusion du traité de Washington décidant l'élimination des euromissiles, puis avec deux accords START

(*Strategic Arms Reduction Talks*) en 1991 et 1993. En 1995, lors de la conférence de New York, 178 pays ont prorogé le traité de non-prolifération (TNP) pour une durée illimitée. Théoriquement, on peut donc parler d'une maîtrise concertée des armements nucléaires dans le monde. Or la réalité incline à moins d'optimisme. L'effondrement de l'URSS a d'autre part multiplié les risques de dissémination « horizontale » des armes de la terreur. L'Inde, le Pakistan et Israël n'ont pas paraphé le TNP, et l'Iran et la Corée du Nord

paraissent aujourd'hui en mesure de se doter à brève échéance d'un armement nucléaire s'ils n'en sont pas empêchés par le gendarme américain.

Par ailleurs, le contrôle des armes chimiques et biologiques pose à la communauté internationale des problèmes encore plus difficiles à résoudre, car il s'agit d'armes n'exigeant pas une technologie aussi sophistiquée que l'atome.

## II. L'ordre impérial

### A. Un nouvel ennemi ?

Dossier p.120-121

#### 1. Le 11 septembre 2001

Les attentats du 11 septembre 2001 contre le *World Trade Center* à New York et le Pentagone à Washington expriment un terrorisme singulier dans ses objectifs, ses moyens et ses effets : objectifs symboliques (l'emblème du commerce international et le siège de la puissance militaire), recours au sacrifice de martyrs, grand nombre de victimes (environ 3000 morts).

#### 2. L'islamisme

L'Islam, qui compte plus d'un milliard de pratiquants, est divisé en de multiples courants (85 à 90% de sunnites) ; l'islamisme n'est pas un phénomène homogène : surgi dans l'Iran chiite, il semble à présent surtout actif dans les pays sunnites comme l'Arabie Saoudite.

Des années 1970 au début des années 1990, le projet de l'islamisme politique est de construire, à partir du pouvoir d'État, un système politique totalisant, gérant la société et l'économie en s'appuyant sur les fondements de l'Islam et en refusant le pluralisme politique = l'exemple de l'Iran d'après la révolution de 1979.

Pour les spécialistes, l'islamisme politique a échoué, cédant le pas à l'islamisme fondamentaliste, qui prend pour espace de référence *l'umma*, et prône l'islamisation de la société en se désintéressant de l'action politique.

Souvent partie prenante des djihads d'Afghanistan, de Tchétchénie, etc., ces activistes refusent toute logique nationale et se font les défenseurs d'une communauté musulmane déterritorialisée. Ils se reconnaissent volontiers dans la figure d'Oussama Ben Laden, un Saoudien fanatique ; les États-Unis, du fait de leur politique au Proche-Orient et du symbole culturel qu'ils incarnent, sont devenus pour eux l'adversaire absolu.

La compréhension du phénomène est encore plus complexe qu'il n'y paraît :

- l'échec de l'islamisme politique ne signifie pas celui de la réislamisation : questionnement de la modernité au nom des valeurs spirituelles, création d'écoles et d'associations humanitaires, alignement de la législation sur la *charia*, diffusion du voile et port de la barbe sont à l'œuvre dès les années 1970.

- Les discours fondamentalistes n'expriment pas un projet politique, mais ils traduisent quand même des frustrations dues à des situations nationales (corruption, despotisme,

injustice sociale) et s'inscrivent dans une dynamique internationale anti-impérialiste, exprimée dans un langage religieux endogène.

### B. La guerre contre le terrorisme et ses conséquences

#### 1. La guerre contre le terrorisme

Même si dans le passé d'autres chocs (Pearl Harbour, *Sputnik*) ont pu ébranler le sentiment d'invulnérabilité des États-Unis, la principale nouveauté de l'après 11 Septembre est la découverte de leur vulnérabilité. Après le 11 septembre 2001, les États-Unis déclarent la guerre au terrorisme, avec l'aval du Conseil de sécurité de l'ONU, et la solidarité des membres de l'OTAN. L'administration Bush désigne le premier ennemi : le régime taliban au pouvoir en Afghanistan depuis 1996, protecteur de l'organisation islamiste Al-Qaïda d'Oussama Ben Laden.

La campagne militaire (« Justice sans limite », rebaptisée « Liberté immuable ») est un succès. Après les bombardements (octobre 2001), la bataille terrestre menée par les forces de l'Alliance du Nord (coalition de minorités ethniques opposée aux Talibans) renverse rapidement le pouvoir taliban (novembre/décembre). Sous mandat de l'ONU, une force internationale chargée d'assurer la sécurité (*International Security Assistance Force*, ISAF) est déployée à Kaboul et dans sa région, et un gouvernement intérimaire rassemblant toutes les factions afghanes est institué.

Les nécessités de la lutte contre le terrorisme impliquent que les États-Unis ne veulent plus être entravés par aucune contrainte internationale. De fait, plusieurs attentats au cours des mois suivants (Djerba, Karachi, Bali, Mombasa [-doc.3 p.120](#), Aden) attestent de la mondialisation de la menace terroriste, qui s'exprime par des alertes répétées, avérées ou fausses. L'Europe est à son tour frappée, lors des attentats de Madrid (11 mars 2004) et de Londres (7 juillet 2005).

La formation d'une coalition antiterroriste entraîne des revirements diplomatiques, provoquant dans un premier temps un rapprochement Washington-Moscou-Pékin. Cette coalition circonstancielle, qui « recrute » au-delà de l'OTAN relève d'une conception nouvelle de l'action extérieure. Les États-Unis ne sont plus le gendarme du monde, mais « le shérif, justicier rassemblant autour de lui une chevauchée de volontaires pour partir à la poursuite des hors-la-loi » (M. Vaisse).

## 2. La Seconde guerre du Golfe (2003)

À la suite de la guerre d'Afghanistan, les États-Unis développent une nouvelle conception géopolitique, celle de l'emploi de la force à titre préventif et développent toute une argumentation contre l'Irak de Saddam Hussein, avec l'objectif affiché de faire triompher au Moyen-Orient la démocratie, le respect des libertés et des droits de l'homme.

Depuis la guerre du Golfe, l'Irak n'est jamais sorti de la ligne de mire des États-Unis, qui arguent du danger des armes de destruction massive, de la connivence entre Bagdad et Al-Qaïda. Tout au long de l'année 2002, les États-Unis déploient dans la zone du Golfe des moyens militaires considérables.

Washington recherche l'accord des pays membres du Conseil de sécurité. Mais face à l'opposition de la France, de l'Allemagne et de la Russie, les États-Unis et la Grande-Bretagne décident de passer outre. La guerre est rondement

menée (20 mars-30 avril 2003) et l'armée irakienne mise en déroute.

Après la victoire de « la coalition » (États-Unis, RU + Australie), Washington crée en mai 2003 une « coalition des volontaires », force de stabilisation internationale d'une quinzaine de pays participants (dont la Grande-Bretagne, la Pologne, le Danemark et l'Espagne), chargée sous l'égide des États-Unis de sécuriser la reconstruction de l'Irak. Des attentats de plus en plus meurtriers, des prises d'otages, des affrontements autour des villes saintes ensanglantent le pays et les révélations des sévices infligés par les troupes américaines jettent le discrédit sur l'occupation de l'Irak. La transition démocratique y est difficile, mais le 8 juin 2004, le transfert de pouvoir à un gouvernement irakien est approuvé par le Conseil de sécurité de l'ONU.

La doctrine américaine d'action préventive met aussi en cause le système de sécurité collective et la place de l'ONU dans le système international, au point que la réforme du Conseil de sécurité est plus que jamais à l'ordre du jour.